



UNAFAM - ESSONNE

Bulletin d'informations

Un autre regard



Jean-Claude MATHA
Président délégué

Edito

Cet éditorial, le premier de 2006, est également le premier que je signe, Philippe HARGOUS m'ayant passé le relais, depuis le début de l'année, en tant que Président délégué de l'Essonne.

Je tiens à le remercier, au nom de tous, pour son action lors de ses neuf ans de présidence, ainsi que Anne-Marie HARGOUS que beaucoup d'adhérents ont eu au téléphone, dans des moments difficiles, lorsque l'association ne disposait pas encore de locaux. Ils restent tous deux actifs au sein de la section.

Pour ma part je vous adresse, tout d'abord, à vous et à vos proches, au nom de l'association, mes meilleurs voeux pour l'année 2006. Je vous remercie, d'ores et déjà, pour le soutien que vous continuerez à apporter, je n'en doute pas, à notre action.

J'adresse également mes voeux à nos partenaires soignants, sociaux, politiques, en souhaitant avec eux une collaboration toujours plus fructueuse. C'est avec eux, grâce à nos actions, que nous ferons peu à peu changer l'environnement dans un sens plus favorable.

Afin de répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses du fait de l'audience croissante de notre association un travail d'équipe est absolument nécessaire. Je remercie les bénévoles d'accepter de continuer à se mobiliser, sans eux rien ne serait possible. Je souhaite que l'entente et l'amitié au sein de cette équipe, que soulignait Philippe HARGOUS dans son dernier éditorial, permettent de travailler dans une excellente ambiance. Je ferai mon possible pour qu'il en soit ainsi.

Ce travail en équipe implique, bien sûr, une collaboration étroite avec l'ALVE, association affiliée à l'UNAFAM. Souhaitons que le prochain « schéma départemental en faveur des handicapés » permette à cette association de pouvoir réaliser dans les 5 ans à venir de nouvelles structures et offrir de nouveaux services si nécessaires.

Je termine cet éditorial en faisant appel aux bonnes volontés. En effet nous avons besoin de bénévoles pour mener à bien nos actions et proposer nos services sur l'ensemble du territoire de l'Essonne. Je vous remercie de vous faire connaître, l'équipe de bénévoles vous attend.

Jean-Claude MATHA

Sommaire:	Page
- La semaine d'Information sur la Santé Mentale	2/3
- Aide aux familles, formation PROSPECT (formation des familles)	4
- Groupe de paroles	4
- La CDHP	5
- La Thérapie psycho-éducative familiale	6
- Agenda Unafam	7
- Appel à bénévoles	7
- Le Coin de l'ALVE	8
- Permanences, représentation et composition du bureau	8

à vos agendas

La prochaine Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM 2006)
se déroulera du 13 au 19 mars 2006, sur le thème de
« **Santé mentale dans la cité** »
En Essonne, une journée de colloque sera organisée à Brétigny-sur-Orge le mardi 14 mars.
Voir pages 2 et 3

Les réunions de bureau ont lieu traditionnellement le 1er mercredi de chaque mois. La prochaine aura donc lieu le mercredi 1er mars 2006.

Voir également page 6 les dates des colloques en région parisienne.

17ème Semaine d'Information sur la Santé Mentale « Santé mentale dans la cité »

« Santé mentale et citoyenneté »

14 mars 2006 à Brétigny/Orge

I - Le contexte ; les attentes de l'UNAFAM et de l'ALVE.

Quelques chiffres, pour souligner la prévalence des troubles psychiques dans la société actuelle et leurs conséquences.

Les troubles mentaux atteignent chaque année plus de 27 % des Européens d'âge adulte et ils sont à l'origine de près de 90 % des 58.000 décès annuels dus au suicide.

En France, comme le souligne une enquête menée par le Centre collaborateur de l'OMS, les troubles psychiques concernent 30 % de la population.

Près de 37 % des français ont déjà pris des médicaments psychotropes et les troubles psychiques sont la deuxième cause d'arrêt de travail.

Les conséquences des troubles psychiques sont donc très importantes pour les malades, pour leur entourage et pour la société : arrêts de travail à répétition, voire cessation définitive d'activité ; perturbations familiales ; altération des relations sociales ; isolement, voire exclusion et marginalisation.

Depuis quelques années, une prise de conscience est en marche.

Peu à peu, grâce en particulier aux médias, qui présentent régulièrement certains troubles psychiques et leur traitement - la dépression, les troubles anxieux, les troubles alimentaires - la perception du grand public évolue.

Elle évolue aussi, hélas, à l'occasion de situations dramatiques, souvent surmédiatisées, qui font que la population s'interroge et que les pouvoirs publics ainsi que les élus locaux prennent progressivement conscience des enjeux

Tout récemment, une grande consultation publique sur les moyens d'améliorer la gestion de la maladie mentale dans l'Union européenne a été lancée par la Commission européenne. Gouvernements, ONG, associations, et même les simples citoyens sont invités à formuler leurs avis et suggestions jusqu'au 30 avril 2006. A l'issue de cette consultation, la Commission envisage d'élaborer une proposition de stratégie communautaire sur la santé mentale.

Selon Markos Kyprianou, commissaire européen à la Santé et à la Protection des consommateurs : « La Commission est déterminée à mieux faire connaître ce problème et à œuvrer pour l'amélioration de la santé mentale de l'ensemble de la population de l'Union ».

En France, depuis 16 ans, la Semaine d'Information pour la Santé mentale (la SISM) se propose de rassembler professionnels et usagers de la santé mentale, autour de manifestations d'information et de réflexion sur ce thème, contribuant ainsi à l'édification de réseaux d'aide et de solidarité.

Récemment, un Plan « Psychiatrie et Santé mentale » a été élaboré dans l'urgence et des lois très importantes ont été votées.

La loi du 11 février 2005, prise pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, reconnaît enfin l'existence du handicap psychique et son droit à compensation dans la cité.

En France, le handicap psychique est reconnu par la loi ; il s'exprime dans la cité, c'est donc sur ce terrain qu'il doit être pris en charge maintenant.

Pour l'UNAFAM, cette reconnaissance officielle du handicap psychique, qui marque une prise de conscience collective, doit être accompagnée maintenant par des mesures à la hauteur de l'enjeu.

Désormais, en application des dispositions légales, l'UNAFAM est en attente d'un plan psychique qui doit se décliner en six points pour prendre en charge, dans la cité, le handicap psychique : la continuité des soins ; les ressources compensatoires ; l'hébergement ; l'accueil et l'accompagnement ; les protections juridiques nécessaires ; la réinsertion professionnelle si l'état du patient le permet.

Ce plan est bien entendu voué à l'échec s'il n'y a pas une collaboration institutionnalisée qui s'instaure entre tous les acteurs concernés pour parvenir à la création d'un réseau d'entraide constitué par les proches du handicapé - qui sont en première ligne en cas de crise et les aidants naturels en régime stabilisé - les services de soins, les services sociaux et les associations d'usagers et de parents.

Pour l'UNAFAM et essentiellement pour des raisons d'efficacité, ce sont principalement les élus qui vont devoir imposer, progressivement, la constitution de ces réseaux de solidarité.

A souligner, à ce propos, qu'une campagne nationale en faveur de la santé mentale vient d'être initiée par les patients, les familles, les professionnels et les élus (Association des maires de France).

Dans l'immédiat il s'agit de délivrer un message de tolérance, décliné par « *Accepter la différence, ça vaut aussi pour les troubles psychiques* », pour sensibiliser l'opinion publique à la question des discriminations dont sont victimes les personnes souffrant de troubles psychiques ainsi que leurs proches ; souligner les exigences d'une alliance de tous les acteurs de la santé mentale ; appeler au développement de partenariat innovant pour favoriser l'accompagnement et l'insertion des personnes affectées par des troubles psychiques et, lutter contre l'exclusion, la discrimination et la stigmatisation.

Mais, à moyen terme, pour l'UNAFAM et ses partenaires, il s'agit de parvenir à ce

que les personnes en situation de handicap psychique deviennent, effectivement, dans la cité, des citoyens à part entière.

En Essonne, qu'en est-il actuellement ?

Depuis quelques années déjà, un effort a été fait, en partenariat entre les associations et le Conseil général, pour développer des solutions d'accompagnement médico-social et social avec des résultats tangibles vis-à-vis de la population gravement affectée par des troubles psychiques.

Actuellement, quatre foyers d'hébergement ont été ouverts par l'ALVE (Association de lieux de vie Essonniers) : « Les Belles-Fontaines à JUVISY, en 2001, puis « La Pergola » à ETAMPES en septembre 2004, « Le Chêne à 4 oreilles » à BRETIGNY/ORGE au printemps 2005. Quant aux SAVS de JUVISY/ORGE et de PALAISEAU, ils ont, comme prévu, ouverts leurs portes au cours du dernier trimestre 2004.

Au total, ce sont donc 76 places en foyer et 100 places de SAVS qui sont maintenant gérées par l'ALVE, auxquelles il convient d'ajouter les 70 places en foyer d'accueil médicalisé pour le projet porté par l'œuvre FALRET qui sont consacrées à la prise en charge du handicap psychique.

Cet effort important doit être poursuivi dans l'avenir et il faut espérer que le schéma départemental en faveur des personnes handicapées, en cours d'élaboration actuellement pour la période 2006-2010, sera à la hauteur de l'enjeu associé à la santé mentale (1) et des engagements pris.

Selon Jérôme GUEDJ, Vice-président du Conseil général de l'Essonne, chargé des solidarités et de la lutte contre les discriminations : «...La mise en place d'une politique ambitieuse pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et faciliter dans tous les domaines leur intégration et une plus grande autonomie, passe par un travail en étroite collaboration avec les acteurs associatifs » (2).

(1) - Selon l'estimation couramment admise qui fixe à 1% de la population le nombre de personnes gravement perturbées par la maladie psychique et

socialement handicapées de ce fait, il y a en Essonne au moins 10.000 personnes concernées.

(2) - « Un exemple de partenariat réussi » - UNAFAM - Un autre regard - n°1 -2005

II - La XVII SISM : un thème « Santé mentale dans la cité » en lien étroit avec les attentes de l'UNAFAM, des familles et des personnes en situation de handicap psychique.

Le thème retenu pour la XVII^{ème} Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM), « Santé mentale dans la cité », souligne en effet un enjeu majeur pour la société française : « créer, dans la cité, les conditions pour que toutes les personnes souffrant de troubles psychiques gardent ou retrouvent, au sein d'une communauté sensible à leur souffrance, un statut de citoyen qui ne soit pas seulement symbolique ».

Ce thème amène aussi à un questionnement. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il demain ?

Pour recueillir les avis et suggestions des acteurs concernés et aussi pour faire connaître leur approche sur ce thème, l'UNAFAM et l'ALVE (Association pour la création de lieux de vie essonniers) entendent, avec le soutien du Conseil Général, jouer un rôle moteur en Essonne

durant la période du 13 au 25 mars 2006 (la SISM étant prévue du 13 au 18 mars). Dans cette perspective, outre divers événements destinés à présenter des structures spécifiques (portes ouvertes au CMP de ** organisée par le Dr DENIAU, présentation du CMP d'ETAMPES par le Dr KINIFOO, inauguration du foyer « Le Chêne à 4 oreilles » ouvert récemment par l'ALVE à BRETIGNY/ORGE), l'organisation d'une journée d'information et d'échanges est prévue le 14 mars 2006, à BRETIGNY/ORGE, dans les locaux du complexe Jules Verne.

Ouverte à un large public, mais destinée plus particulièrement aux acteurs du soin et du social, ainsi qu'aux élus, cette journée sera centrée sur la problématique « santé mentale dans la cité et citoyenneté ». Elle permettra d'aborder trois aspects du plan psychique en six points revendiqués par l'UNAFAM sur lesquels les acteurs de terrain peuvent influencer directement.

Pour que les handicapés psychiques gardent ou retrouvent un statut de citoyens à part entière, il paraît essentiel en effet de se préoccuper de leur qualité de vie, de leurs conditions d'hébergement et de leur éventuelle réinsertion professionnelle si leur état le permet.

Programme de la journée du 14 mars 2006

Pour rythmer la progression des débats et des échanges, trois sessions sont prévues :

1^{ère} session : de 10h à 12h30 - Citoyenneté et vie sociale des personnes en situation de handicap psychique : comment les accueillir, les accompagner, favoriser une entraide mutuelle, susciter la solidarité de la communauté.

2^{ème} session : de 14h à 16h00 - Citoyenneté et logement : comment élaborer une politique de l'habitat prenant en compte les besoins et les attentes des handicapés psychiques.

3^{ème} session : de 16h à 17h30 - Citoyenneté et réinsertion professionnelle : comment favoriser, quand c'est possible, la reprise d'une activité professionnelle. Dans quels milieux ? Est-ce toujours un objectif réaliste ?

A l'issue de chacune de ces sessions, une discussion pourra s'instaurer avec l'auditoire sous forme de questions/réponses.

Vivre avec une personne psychologiquement malade ?

Vivre avec une personne psychologiquement malade ?

L'UNAFAM est là pour en parler avec vous.



Nous vous proposons de participer à des séances d'échanges et d'entraide, selon un programme créé et validé par EUFAMI spécifiquement pour les proches de malades psychiques. Ces séances d'entraide et d'échange entre personnes qui partagent les mêmes difficultés ont pour but de :

- Reprendre confiance en ses compétences ;
- Améliorer sa capacité de faire face ;
- Améliorer la qualité de vie face à la maladie ;

PROSPECT est le projet pilote d'EUFAMI en matière de formation dans le cadre d'un programme européen. Il a permis d'élaborer et de piloter des formations qui ouvriront de nouvelles perspectives pour l'intégration sociale des personnes atteintes de troubles mentaux ainsi que leurs familles et amis.

Six réunions d'échanges appuyées sur des exercices, permettront de faire le point sur ce que nous savons de la maladie, de reconnaître les pressions et la perte subies et d'améliorer les capacités d'y faire face.

Ce programme comprend 6 séances de 2 heures constituées chacune d'exercices et de temps d'échanges.

Venez à la première réunion d'information à la fin de laquelle vous pourrez si vous le souhaitez vous inscrire à la session :

Le 23 février 2006 de 18 à 20 heures

4 rue d'Ardenay, Palaiseau

Tel : 01 64 46 96 21

Andrée TINE et Charlotte PAULZE-RIBAULT
Animatrices de cet atelier

Appelez dès réception de ce bulletin, au siège de l'Unafam Essonne

* **Fédération européenne des associations de Familles de Malades psychiques.** Le siège de l'EUFAMI est en Belgique. Son objet est d'œuvrer à l'amélioration des soins et au bien-être des personnes atteintes de maladie mentale. Elle permet aux associations membres d'agir ensemble au niveau européen. Elle organise notamment des programmes de formation pour les familles et amis. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.eufami.org

Groupe de parole

Un groupe de parole se réunit à nouveau à partir de février dans les locaux du siège de l'Unafam Essonne. Pour y participer il est nécessaire de s'inscrire préalablement.

Les demandes de renseignements et les inscriptions sont à adresser au siège : 4 rue d'Ardenay - 91120 Palaiseau.

Le groupe de parole à l'UNAFAM a pour but d'offrir un lieu d'échange et d'écoute pour les personnes (familles et amis) vivant en grande proximité avec un malade atteint de troubles psychiques. Il est une proposition parmi d'autres mises à la disposition des adhérents de l'UNAFAM.

Intérêts pour les familles et les proches:

Ce lieu d'échange permet de s'exprimer hors d'un contexte de jugement ou d'évaluation, d'être entendu et compris. Grâce à la rencontre avec d'autres personnes vivant des expériences similaires, le groupe de parole est un moyen de sortir de l'isolement dans lequel est entraînée toute personne confrontée aux troubles psychiques.

Ce temps de parole est un temps de pose. Il permet aux familles d'exprimer leurs émotions, leur souffrance, mais aussi de réfléchir à de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements, d'ajuster des limites adéquates et de développer des attentes réalistes. Il permet de passer d'une attitude essentiellement réactive à un état où la réflexion redevient possible. Il s'agit de se remettre en mouvement après la période parfois très longue de choc et d'errance du début de la maladie.

Grâce à cet «entre nous» dynamisant et réconfortant, les participants arrivent progressivement à mieux vivre au quotidien.

Les Commissions départementales des hospitalisations psychiatriques (CDHP).

Il semble intéressant de rappeler aux adhérents de l'UNAFAM de notre Département les attributions et le rôle de la CDHP. L'objectif des quelques lignes qui suivent est d'éclairer le lecteur sur le contenu des travaux de la Commission, sur l'évolution de ses propositions et de souligner la place et l'influence du représentant de notre Association à l'intérieur de cette structure.

Les CDHP ont été créées à partir de la loi du 27 juin 1990, pour prendre en compte les droits et la protection des personnes hospitalisées pour troubles psychiques, en même temps que contrôler les hospitalisations sous contraintes.

Chaque Commission départementale est composée de six membres: deux psychiatres, un magistrat, un médecin généraliste et deux membres d'associations, l'une représentant les malades, l'autre les familles concernées. Les membres de la Commission se réunissent au minimum une fois par mois, en alternant les séances au siège avec les visites des hôpitaux psychiatriques.

La mission et le rôle des CDHP ont été étendus par la loi du 4 mars 2002.

En priorité, la Commission examine les réclamations des patients et celles de leurs proches.

Elle visite les hôpitaux psychiatriques. Au cours de ces déplacements, elle vérifie entre autres les informations transcrites sur les registres et s'assure que toutes les mentions prescrites par la loi y sont reportées.

La Commission arbitre les conflits éventuels générés par la communication aux usagers de leurs dossiers médicaux. Elle est informée des hospitalisations sur demande d'un tiers et des hospitalisations d'office.

Elle peut saisir le préfet ou le procureur de la république de la situation des personnes hospitalisées et proposer au président du tribunal de grande instance d'ordonner la sortie de toute personne hospitalisée sans son consentement.

Le rôle et l'influence du représentant des familles dans les Commissions, sont importants.

Réunions de travail

L'augmentation sensible du nombre des hospitalisations sur demande d'un tiers, impose aux Commissions des réunions de travail où sont privilégiés l'examen des dossiers et les contrôles des procédures dans le strict respect de la loi.

Les réclamations des malades portent souvent sur le bien fondé de leur hospitalisation, celles de leurs proches portent majoritairement sur les conditions d'hébergement. Lors des débats sur ces sujets majeurs, le représentant des familles rappelle, lorsque nécessaire, que le monde médical ou celui de la justice, ne doivent pas sous estimer, pour leurs appréciations, le vécu et le bon sens des familles. Cette attitude va dans le sens d'une meilleure communication.

Il est bien évident que le décès d'un patient en hôpital psychiatrique est douloureusement ressenti par ses proches. Autour d'un événement de cette nature, le représentant des familles

insiste pour que la Commission soit informée par l'établissement hospitalier concerné, des causes du décès. Cette demande d'information a pour effet de rendre les relations entre l'établissement et les familles moins distantes.

Visites des hôpitaux psychiatriques

Les visites des hôpitaux psychiatriques permettent aux membres de la Commission d'apprécier la qualité des conditions d'hospitalisation pour ce qui concerne le confort des locaux et leur adaptation à l'usage des soins en matière de psychiatrie. Ces visites se font fréquemment sans que l'établissement en soit préalablement informé.

Les contacts avec le personnel soignant sont riches d'enseignements pour ce qui concerne en particulier leurs conditions de travail. Il faut cependant noter que le système ne permet pas encore de vrais contacts avec les personnes hospitalisées afin qu'elles puissent manifester et communiquer leurs propositions. L'influence des représentants des familles et des malades sera sans doute prépondérante pour une évolution rapide dans ce sens.

En matière de respect de liberté individuelle, on observe des cas où pour des motifs visant à limiter les fugues, l'accès des malades aux parcs arborés est extrêmement limité, voire interdit. Dans ce domaine, le représentant des familles est bien placé pour formuler des suggestions d'aménagements et de travaux, visant à donner plus de flexibilité et donc de liberté dans l'enceinte de ces établissements.

La dignité des malades est également un sujet majeur. Par exemple pour ce qui concerne les chambres d'isolement, le représentant des familles insiste pour que la Commission examine et discute des protocoles adoptés par chaque établissement.

Par ailleurs, un malade atteint de troubles psychiques a droit comme toute autre personne, à des soins adaptés à son état de santé physique. Le représentant des familles peut mettre en avant ses préoccupations, si les moyens en diagnostic et suivi dans certains établissements ne lui paraissent pas suffisants.

Enfin il faut souligner que parmi les six membres de la Commission, le représentant des familles dispose d'une voix lors d'un vote éventuel. Il bénéficie donc du même pouvoir que tout autre membre. A ce titre, ses observations et ses interventions, pèsent dans les débats de la Commission et par voie de conséquence sur l'évolution de futures orientations.

J.M BEAUDUN

La Thérapie psycho-éducative familiale (suite de l'article du bulletin de décembre 2005)

Lors de la présentation par le Docteur Kiniffo de la Thérapie psycho-éducative familiale, il a insisté sur la nécessité de créer une dynamique de soins incluant la famille du patient en prenant en compte la dimension psychologique.

L'objectif est d'amener progressivement le patient et sa famille d'un sentiment d'impuissance et d'une position de passivité ou de révolte face à la maladie vers une position de collaboration active à travers une vision réaliste de la maladie, des moyens d'y faire face au quotidien, des possibilités de traitement et des perspectives d'avenir.

Trois problèmes sensibles et incontournables :

- La révélation du diagnostic

- Reconnaissance du phénomène, expérience subjective « SOUFFRANCE »
« La télévision m'envoie des messages... ça parle dans ma tête... »
- Identification des symptômes, délires ou télépathie, hallucinations ou « voix »
- Proposition du diagnostic, schizophrénie ou psychose.
- Proposition du traitement « espoir ».

- Le soulagement du fardeau émotionnel

- Prendre en compte les difficultés liées à la présence d'un patient à domicile : tensions, vie sociale compromise, problèmes financiers, honte, colère, culpabilité, frustration, sentiment d'impuissance et de désespoir ;
- Sentiment de fatigue chronique, perte d'intérêt pour la vie, manque d'estime de soi, perte d'empathie pour la personne malade, migraine, insomnie, dépression et autres affections liées au stress.
- Ambiance émotionnelle négative : commentaires critiques, hostilité, sur-implication émotionnelle
Représente un stress chronique pour le malade,
Valeur prédictive de la rechute

- Le travail de deuil

- Difficulté à identifier la perte : la personne est toujours là ; l'aspect insidieux et souvent cyclique de la perte ; la relation a profondément changé ; la perte d'espoirs et d'aspirations.
- Difficultés à parler ouvertement de la perte : stigmatisation et tabous liés à la maladie mentale, honte, culpabilité.

- PRINCIPES THERAPEUTIQUES VIS-A-VIS DES PROCHES

Tous ces aspects de la thérapie pris en compte, reste à entreprendre le travail avec les proches pour les amener progressivement à gérer au mieux la cohabitation avec le patient.

- Aider les proches à identifier les pertes et la signification personnelle qu'elles peuvent avoir ; faciliter l'expression des

émotions présentes et latentes ; aider les proches à reconnaître que le patient garde des aspects positifs dans sa personnalité et une partie saine de son Moi ; les encourager à prendre en compte leurs propres besoins ; les inviter à s'engager dans des projets personnels et de nouvelles relations sociales

- Principes fondamentaux :

Pas de culpabilisation familiale, connaître le fonctionnement familial et les enjeux existants, évaluer le niveau de connaissance de la maladie chez les membres de l'entourage, ne négliger aucun membre potentiellement influent de l'entourage familial ou amical.

Seule une bonne collaboration, la confiance et l'accord du patient peuvent autoriser l'abord familial.

- LES ÉTAPES DE LA PSYCHO ÉDUCATION FAMILIALE EN PRATIQUE :

Annonce du diagnostic au patient et évaluation de son fonctionnement

Recueil de l'accord du patient pour inclure la famille dans le processus de soins

Rencontre informative avec la famille

Entrevues hebdomadaires pendant 2 à 3 mois : information, écoute, soutien ; établissement d'une collaboration opérante ; proposition de rencontrer d'autres familles ; intégration dans le groupe de psycho éducation.

- LES FONDEMENTS DU GROUPE DE PSYCHO ÉDUCATION

Convivialité, empathie soignante, pragmatisme et réalisme, 10 famille ou 20 personnes au maximum,

- 4 animateurs : (Psychologue, infirmier, assistante sociale, éducateur).

- Cycle d'une année civile.

- LES 3 TEMPS D'UNE SEANCE DE PSYCHO ÉDUCATION

Accueil et discussions libre : 20 minutes

Séance psycho éducative interactive sur un thème programmé : 40 minutes

Phase de discussion et d'échanges : 1 Heure

Voilà, résumé sommairement, ce qui nous a été présenté par le Docteur Kiniffo et l'équipe du secteur 91G02.

Le projet débute cette année et nous suivrons la mise en place de ce travail. Gageons que les familles concernées sauront nous dire dans quelques temps, comment elles ressentent cette formule.

Agenda UNAFAM

1er samedi de chaque mois : Permanence pour les frères et soeurs

de 14h à 17h - Lieu : Maison des usagers, Hôpital Sainte-Anne, rue de Cabanis, Paris

20 février 2006 : Réunion frères et soeurs de soignants

Des soignants, infirmiers et médecins, seront présents pour échanger et réfléchir à la place des frères et soeurs dans les soins. Réunion animée par Hélène Davtian et Patrice Van Amerongende 20h à 22h

Lieu : FIAP Jean Monnet 30 rue Cabanis 75014 Paris - Inscriptions et renseignements: Lucie Adenot 01 53 06 36 42

freres&soeurs@unafam.org

22 février 2006 : «Autonomie et/ou solitude» dans le cadre des forums à thèmes 2005/2006 du Service d'appui «Santé mentale et Exclusion Sociale» du Centre hospitalier Ste-Anne, avec le Dr Véronique Fournier (Centre d'Ethique Clinique de Cochin) et Stéphanie Guihot (groupe santé mentale du secteur 3 de Paris) de 10h à 12h

Lieu : 1 rue Cabanis 75014 - Amphithéâtre Raymond Garcin - Renseignements : 01 45 65 87 95

du 13 au 19 mars 2006 : 17ème Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Thème : «Santé mentale dans la cité» (voir page 2 et 3 pour les actions en Essonne)

15 mars 2006 : «Violence dans l'institution» dans le cadre des forums à thèmes 2005/2006 du Service d'appui «Santé mentale et Exclusion Sociale» du Centre hospitalier Ste-Anne, avec le Dr Marie-Jeanne Guedj (CPOA, CHSA) et Kiko Tuhimutu (Péniche du coeur) de 10h à 12h

Lieu : 1 rue Cabanis 75014 - Amphithéâtre Raymond Garcin Renseignements : 01 45 65 87 95

17 mars 2006 : «L'absentéisme scolaire : phénomène, transgression, symptôme ?» organisé par la Fondation Santé des Etudiants de France de 8h30 à 18h - Lieu : Espace Reuilly - 21 rue Hénard 75012 Paris

Renseignements et inscriptions : 01 45 85 25 17 michelle.levavasseur@fsef.net

12 avril 2006 : «Suivis médicamenteux en situation d'exclusion» dans le cadre des forums à thèmes 2005/2006 du Service d'appui «Santé mentale et Exclusion Sociale» du Centre hospitalier Ste-Anne, avec le Dr Djean Saravane (hôpital de Ville-Evrard) de 10h à 12h - Lieu : 1 rue Cabanis 75014 - Amphithéâtre Raymond Garcin - Renseignements : 01 45 65 87 95

12 mai 2006 : «Principes éthiques du soin en psychiatrie» colloque de l'Association Française de Psychiatrie

Lieu : Assemblée Nationale - Palais Bourbon - salle Colbert - 126 rue de l'Université 75007 Paris

Renseignements et inscriptions auprès de l'AFP : 147 rue St Martin 75003 Paris

Appel à bénévoles

Pour permettre à notre section de répondre aux nombreux besoins des familles, il est fait appel aux bonnes volontés... et aux personnes pouvant aider les bénévoles déjà actifs.

L'Unafam recherche donc un ou des bénévoles :

- pour des travaux de secrétariat sur ordinateur (utilisation des logiciels Word et Excel);
- pour tenir l'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Si vous avez un peu de disponibilité et ...
l'envie de donner un peu de votre temps,

appelez sans tarder au siège de l'Unafam Essonne au 01 64 46 96 21





Le coin de l'ALVE

Jeudi 26 janvier 2006

La maison d'Edma :

de patient... à résident, l'enjeu d'un passage et d'une aventure humaine.

À quelques jours de l'ouverture, c'est l'effervescence à la maison d'Edma. En effet le quatrième foyer de l'association des lieux de vie essonniers se prépare à accueillir les premiers résidents le 1^{er} février 2006.

Il offrira une alternative de vie à des personnes en souffrance psychique et la possibilité de prendre des distances avec une dépendance hospitalière ou familiale. Mais si ce projet représente un enjeu très important pour ces personnes il n'aura de chance de réussir que dans un contexte global de lien, de collaboration entre les différents partenaires impliqués dans cette aventure. Il s'agit maintenant d'accompagner différemment, de moduler des interventions et des présences au rythme de la découverte d'une nouvelle vie sociale. Ainsi loin de lâcher prise, la maison d'Edma, constituera l'objet d'un challenge qui mobilisera les énergies des équipes de soins des secteurs psychiatriques partie prenante, qui stimulera l'espoir des familles de voir leur proche engagé dans un projet de vie presque ordinaire.

Inscrite dans le paysage médico-social il convient de mentionner le soutien indéfectible des pouvoirs publics en particulier du conseil général de l'Essonne et de la mairie de Massy.

Proche de grands centres commerciaux, du centre ville de Massy, cette « maison » jouit d'une implantation en tous points favorables. Pour l'heure nous nous efforçons sur le terrain d'apporter un soin particulier à l'aménagement du cadre de vie. Le foyer est agencé à l'image d'une grande maison, le mobilier, la décoration permettront un accueil digne et chaleureux. Il offre des espaces privatifs confortables où la personne locataire aura le loisir de s'impliquer et de construire un avenir.

L'équipe de professionnels aura à cœur de réussir cette rencontre car l'aventure est partagée par tous, les inquiétudes et les espoirs, mais l'un ne va pas sans l'autre.

Voilà. Certains patients sont impatients, d'autres inquiets... La vie.

Bernard OLIVIER - Directeur de la maison d'Edma



Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf jours fériés et mois d'août)

Il est recommandé, si possible, de téléphoner
préalablement au siège de l'UNAFAM Essonne, pour
prendre rendez-vous au
01 64 46 96 21

BRETIGNY-sur-ORGE

ORSAY

CCAS 29 rue E. Branly
Mercredi 10h - 12h
sur rendez-vous

Maison des Associations
7 Bd Mal Foch
Jeudi 17h30 - 19h
Uniquement sur rendez-vous

SAVIGNY-sur-ORGE

PALaiseau

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 13h30 - 15h30
Mercredi 16h - 18h
et sur rendez-vous

4 rue d'Ardenay
Mardi 14h30 - 16h30
Jeudi 14h - 16h30
Vendredi 10h - 12h

Une psychologue peut recevoir les familles,
sur rendez-vous, à Palaiseau

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

* Commission permanente du Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)

-> J. DYBAL 01 64 58 91 63

* Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP) -> J.M. BEAUDUN 01 60 75 41 73

* Conseil d'administration :

- Hôpital B. Durand à Etampes

-> J.C. MATHA 01 69 38 04 40 et J. RAMEL 01 69 24 91 15

- Hôpital F. Manhès à Fleury Mérogis

-> Y. FOUQUET 01 60 15 35 22

- Hôpital de Longjumeau

-> A. GENEST 01 69 05 57 70

* Conseil d'administration UDAF

-> P. BREMARD 01 69 05 76 38 et M. HUILIZEN 01 60 86 72 56

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie

-> M. HUILIZEN 01 60 86 72 56 et C. LOOTENS

* COTOREP

-> C. BUSSON 01 64 49 35 33

U.N.A.F.A.M. Section de l'Essonne

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

* uniquement sur rendez-vous

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 18 h 30*
Jeudi	fermé	14 h 30 - 17 h 00
Vendredi	9 h 30 - 12 h 00	14 h 30 - 17 h 00*

Président délégué

Jean-Claude MATHA

Vice-Président : Jean LEFEVRE

Secrétaire : Christine LOOTENS

Trésorier : Francis DECLERCQ

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi
du mois de 17h30 à 19h au siège,
4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une
activité ou d'une représentation sont
plus spécialement invités à y participer,
ainsi que les adhérents qui souhaitent
y intervenir.